

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Comité En exercice Syndical	Présents
37	19

37 37 19

Séance du 30 septembre 2011

Date de la convocation

05 09 11

Date d'affichage

05 09 11

Objet de la Délibération

2011-09-08
Tourisme

L'an deux mille onze

Et le trente septembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou),
JL .BARTHES (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général),
J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JL.FALIP** (Conseil Général),
MA. EDO (CdC Monts d'Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou),
C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **H.OBIOLS** (CdC
Lirou et Canal du Midi), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-
Taurou), **L.SYLVESTRE** (CdC Saint-Chinian), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PREFECTURE
RÉCULÉ
20 OCT. 2011
SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

141011

notification

après dépôt en Préfecture

141011

20 OCT. 2011

SERVICE COURRIER

Objet : Tourisme

Le programme Leader Itinérance accompagne financièrement la mise en place du Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2009-2013 (SLODT) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, qui se décline en cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Fédérer les professionnels du tourisme pour une offre de qualité
- Axe 2 : Développer les équipements structurants
- Axe 3 : Mutualiser et optimiser les moyens de promotion et de communication touristiques
- Axe 4 : L'ingénierie
- Axe 5 : La coopération.

Dans le cadre de la stratégie territoriale de développement touristique, plusieurs opérations sont proposées :

1 – Recrutement agent Tourisme

L'ADT fait évoluer son partenariat avec les territoires. En lieu et place d'un personnel recruté par l'ADT et mis à disposition des Pays, l'ADT propose, en accord avec le Conseil général :

- une convention tri-annuelle d'objectifs entre l'ADT et chaque Pays : cette formule a l'avantage de coller au plus près des préoccupations du territoire ;
- le recrutement d'un agent par les Pays, avec remboursement par l'ADT des dépenses engagées à hauteur de 40.000 € ; le choix d'un recrutement par les Pays est lié à l'impossibilité juridique de l'ADT (association) de recruter en CDD au-delà de 2 fois 9 mois), incompatible donc avec ce principe de la convention d'objectifs.

2 – Recrutement agent d'animation O.G.S Minerve

Un accord de principe est intervenu sur le portage par le Pays de l'opération d'animation et de programmation de l'OGS Minerve pour une durée de trois ans, puis remise à la future EPCI Minervoises/Saint-Ponais.

Le CG34 est favorable à cofinancer, à hauteur de 20.000 €, cette animation sur les fonds d'expertise, sous réserves que l'emploi ne soit pas pérenne et soit limité à 3 ans.

Par ailleurs, un conventionnement sera proposé aux deux Communautés de Communes du Minervoises et du Saint-Ponais, à hauteur de 1.000 € par chacune des sept communes concernées par le périmètre de l'OGS.

Le plan de financement sera complété par une aide Leader.

3 – Outils touristiques

Il est proposé, pour l'année 2012, de conduire les opérations suivantes :

- reconduction du "Mois du Patrimoine" et des "Rencontres de Terroir",
- création de trois "Livrets-Pass" : pass-terroir, pass-nature, pass-patrimoine, destinés à proposer des offres tarifaires adaptées à la clientèle touristique,
- édition du calendrier 2013 du Pays et de posters (générique et thématiques), à diffuser auprès des prestataires touristiques du territoire.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 105.481,66 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Leader/FEADER..... 47.627,04 €
- Conseil Général..... 34.200,96 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 23.653,66 €.

4 – Animation du GAL 2012

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles assume le portage du programme Leader et bénéficie, à ce titre,

de crédits d'assistance technique.

Pour 2012, le coût prévisionnel de cette assistance technique s'élève à 99.662,26 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Leader/FEADER..... 54.814,24 €
- Conseil Général..... 18.000,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 26.848,02 €.

Les plans de financement HT proposés pour ces différentes opérations sont les suivants :

	Coût total	Leader	Conseil Général	Autres	Autofin.
Ingénierie touristique					
Agent Tourisme	66.000,00	14.300,00	11.700,00	40.000,00	
Animation OGS Minerve	49.000,00	26 950,00	20.000,00		2 050,00
Promotion/commercialisation touristique					
Outils touristiques	105.481,66	47.627,04	34.200,96		23.653,66
Animation-gestion du programme Leader					
Animation du GAL 2012	99.662,26	54.814,24	18.000,00		26.848,02
TOTAL					

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur :

- l'opportunité des différentes opérations proposées,
- les plans de financement proposés,

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, notamment la convention d'objectifs avec l'Agence de Développement Touristique du Département de l'Hérault.

Par ailleurs, le GAL Itinérance, porté par le Pays, enregistre, à ce jour, un taux de programmation de l'ordre de 60 % de sa maquette FEADER, se situant parmi les GALs français les plus performants.

Le taux national de programmation étant de l'ordre de 25%, des fonds FEADER attribués à des GALs peu performants sont susceptibles de ne pas être programmés ; on peut ainsi estimer, au niveau du Languedoc-Roussillon, que près de 4 à 5 M€ ne seront pas individualisés, pour une maquette régionale de 17,7 M€, soit près de 25%.

Les transferts de fonds entre les différents GALs n'étant pas encore à l'ordre du jour des préoccupations de la DRAAF, autorité de gestion de Leader en région, il conviendrait de solliciter l'Etat pour qu'il engage dès à présent une réflexion sur cette procédure.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opportunité des différentes opérations proposées et les plans de financements proposés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 30 septembre 2011.

Le Président

Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE
REQU LE

20 OCT. 2011

SERVICE COURRIER

